



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 8 juin 2010*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	GUILLAUME Bernard (DT) et COLLET Jean (DS)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT) et GARNIER Guy (DS)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Le Biot :</u>	MORAND Nathalie (DS)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), VULLIEZ Julie (DS La Baume), LABAR Philippe (DS La Vernaz) et DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz)

Délégués absents :

MUFFAT Serge (DT Montriond), LANCON Gérard (DT Essert-Romand) et ADAMEC Gilbert (DT Le Biot)

Délégués excusés :

CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT Saint Jean d'Aulps), ROSSET Michel (DS Seytroux) et TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier) et AUGÉ Jean-Louis (Trésorier)

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire qu'à l'occasion de l'inauguration de la fin des travaux à la réserve naturelle du delta de la Dranse le sous-préfet de Thonon-les-Bains a déclaré publiquement que le contrat de bassin devrait être porté par le SIEERTE (Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Equipements des Régions de Thonon et d'Evian) alors même que la majorité des collectivités concernées par ce contrat s'est prononcée pour un portage par le SIAC. Elle précise que cette déclaration est en totale incohérence avec la réforme territoriale en cours de préparation qui vise à réduire le nombre des structures publiques existantes, notamment les syndicats intercommunaux dont les compétences sont limitées.

Guy GARNIER s'étonne que le sous-préfet de Thonon-les-Bains n'ait pas répondu au courrier qui lui a été adressé concernant la refonte de l'intercommunalité dans le Chablais et souligne que ce point devrait être repris à l'ordre du jour des prochaines réunions, et ce jusqu'à l'obtention d'une réponse. Madame la Présidente se propose d'adresser à nouveau un courrier au sous-préfet afin de souligner l'étonnement des membres du Conseil Communautaire quant à l'absence de réponse et de solliciter de sa part un positionnement clair sur le découpage des intercommunalités dans le Chablais.

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- *SIAC : Comité de Pilotage CDDRA*

Jacqueline GARIN précise que les fiches actions ont été validées et que le contrat a été présenté à la région le 26 mai 2010.

- *Communauté de Communes des Collines du Léman : projet de communauté d'agglomération*

Sophie MUFFAT souligne qu'une réunion a eu lieu le 3 juin 2010 à la Communauté de Communes des Collines de Léman relative à l'intercommunalité, réunion au cours de laquelle il a été abordé l'idée de la création d'une communauté d'agglomération qui regrouperait les 62 communes du Chablais. Stéphane PUGIN-BRON insiste sur la nécessité pour les élus de la CCVA de se positionner rapidement sur le périmètre attendu de la future CCVA (Morzine, Les Gets, la vallée du Brevon ?).

2- Point sur l'étude d'amélioration de l'habitat

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur l'étude d'amélioration de l'habitat :

- Avril / octobre 2010 - phase diagnostic par le cabinet Géodes
 - Mai : distribution des questionnaires
 - 30 juin : retour des questionnaires privés et rencontre avec les communes
 - Octobre : restitution du diagnostic
- Novembre / décembre 2010 – étude pré-opérationnelle
 - Novembre : en fonction du diagnostic, choix de la thématique et de la procédure les mieux adaptées (*OPAH, Programme d'Intérêt Général,...*)
 - Décembre : décision des élus de lancer (ou non) une procédure

3- Projet de plan pastoral territorial du Haut-Chablais

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un projet de plan pastoral territorial du Haut-Chablais est actuellement en préparation. La structure porteuse envisagée serait le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais, avec un périmètre comprenant les communes de la CCVA, Morzine, la Vallée du Brevon et la Vallée Verte (Bogève, Habère-Poche, Habère-Lullin et Villard).

Stéphane PUGIN-BRON précise que la commune des Gets doit se positionner entre le Giffre et le Haut-Chablais, et que la Vallée d'Abondance dispose déjà de son propre PPT.

Étapes de travail

- Validation du périmètre
- Validation de la structure porteuse
- Constitution du Comité de Pilotage
- Dépôt de candidature à la Région Rhône-Alpes

4- Balad'Aulps Bus

4.1 Fonctionnement Été 2010

Stéphane PUGIN-BRON précise aux membres du Conseil Communautaire les modalités de fonctionnement du Balad'Aulps Bus pour l'été 2010 :

- Du 26 juin au 29 août 2010
- Accès libre et illimité avec le Multipass
- Extension ligne 1 vers Bioge (4 AR/j) et vers Seytroux (1 AR/j)
- Création ligne 2 : Les Gets – Morzine – Lac de Montriond – Saint Jean d'Aulps (3 AR/j)

Soit au total :

- 14 AR/j Morzine - Les Gets
- 13 AR/j Saint Jean – Morzine (5 par Montriond, 4 par Essert –Romand et 4 direct)
- 10 AR/j Le Jotty – Morzine (9 par Le Biot et 1 par Seytroux)

Nouvelle communication à partir de cet été :

- Création d'un dépliant unique entre les navettes intercommunales et les navettes communales
- Objectif : améliorer la lisibilité de l'offre des transports publics de la vallée

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une convention doit être signée avec le Conseil Général pour le financement du Balad'Aulps Bus pour l'été 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer cette convention.

4.2 Demande de financement à la région dans le cadre du CDDRA

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Chablais est en cours d'agrément à la Région Rhône-Alpes.

Elle indique que parmi les actions éligibles figure la création d'une nouvelle ligne Balad'Aulps Bus pour l'été 2010 ainsi que la création d'outils de communication pour le transport collectif dans la Vallée d'Aulps. Elle propose aux membres du Conseil Communautaire de l'autoriser à procéder aux demandes de financement pour ces 2 actions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge la Présidente de procéder aux demandes de financement à la région dans le cadre du CDDRA pour les actions présentées ci-dessus.

5- Intercommunalité

5.1 Point sur la réunion avec Morzine et Les Gets

Madame la Présidente précise qu'une première réunion a eu lieu avec Morzine et Les Gets concernant l'élaboration du cahier des charges nécessaire au lancement d'une consultation pour l'étude sur l'intercommunalité souhaitée par Morzine. Elle rappelle que la CCVA ne fait partie de la commission qu'en qualité d'observateur. Elle souligne que la commune des Gets semble quasiment prête à intégrer la CCVA, contrairement à la commune de Morzine dont certains élus ont besoin d'éléments concrets pour valider un périmètre. L'étude en cours proposera plusieurs périmètres potentiels et comparera les avantages et inconvénients de chacun afin que les élus de Morzine et des Gets puissent définitivement se positionner.

5.2 Modification n° 8 des statuts de la CCVA

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier les statuts de la CCVA afin de prendre en compte, entre autres, l'intégration des compétences du Syndicat Intercommunal du CEG de Saint Jean d'Aulps (transport scolaire et gymnase) suite à sa dissolution au 31 décembre 2010. Charles-Henri MONTET précise que les communes devront également se prononcer sur ces nouveaux statuts dans le délai de 3 mois et qu'elles recevront à cet effet un projet de délibération à soumettre à leurs conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts joints en annexe.

6- Budget principal – Décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET présente aux membres du Conseil Communautaire un projet de décision modificative pour le budget principal visant à basculer des crédits d'investissement du service Animation au service Déchets pour l'acquisition d'un fourgon tôle. Il précise que, pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter de 1 800 euros le montant des recettes fiscales, augmentation qui est entièrement couverte

par l'écart entre les produits fiscaux inscrits au budget et les produits fiscaux attendus (supérieurs selon les bases prévisionnelles transmises par la préfecture).

Les mouvements de crédits proposés sont les suivants :

Service Animation		Service Déchets	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
6135	+ 5 000,00 €	023	+ 17 800,00 €
023	- 21 000,00 €		
<i>Recettes de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
7311	- 16 000,00 €	7311	+ 17 800,00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Dépenses d'investissement</i>	
2182-60	- 25 000,00 €	2182-52	+ 21 000,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
021-60	- 21 000,00 €	021-52	+ 17 800,00 €
10222-60	- 4 000,00 €	10222-52	+ 3 200,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote en recettes et en dépenses les crédits proposés.

7- Marchés publics

7.1 Salle culturelle : avenants aux marchés de travaux

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de passer des avenants aux marchés de travaux de la salle culturelle. Ces avenants sont les suivants :

- Avenants à l'ensemble des lots pour la prolongation du délai d'exécution jusqu'à la date de réception des travaux (26 mai 2010),
- Avenant Lot Electricité (INEO) : + 458,20 € HT
- Avenant Lot Ventilation (MOKRANI) : + 779,00 € HT
- Avenant Lot Maçonnerie (BASSANI) : + 0,00 € HT (plus et moins value)
- Avenant Lot Cloisons – Doublages (IPM) : + 0,00 € HT (plus et moins value)
- Avenant Lot Carrelage (MUDRY) : + 0,00 € HT (plus et moins value)
- Avenant Lot Menuiseries (VERGORI) : + 0,00 € HT (plus et moins value)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer les avenants présentés ci-dessus.

7.2 MAPA attribués par la Présidente

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que 2 marchés à procédure adaptée ont été attribués par la Présidente conformément à la délégation qui lui est consentie :

- Purge de grillage à Montriond :
 - Entreprise retenue : Guides du Gd Massif
 - Prix unitaires :
 - Purge grillage : 45,00 euros HT le m3
 - Réparation grillage : 32,00 euros HT le m²

- Pose de balisage cycliste :
 - Entreprise retenue : Philippe GALLICE (38)
 - Prix unitaires (fouille, mise en œuvre des matériaux, pose des poteaux) :
 - Curage avec aspirateur (base) : 130 € HT
 - Curage manuel (option) : 110 € HT

8- Déviation du sentier des Bords de Dranse au niveau de la STEP d'Essert-Romand

Jean-Claude MORAND précise que pendant les travaux de la STEP du SIVOM de la Vallée d'Aulps, l'accès au sentier des Bords de Dranse a été interdit. Un accord est intervenu avec Monsieur COTTET-PUINEL et le SIVOM pour dévier le sentier sur des parcelles lui appartenant pendant les travaux moyennant une rémunération annuelle de 300 euros. A l'issue du chantier, le sentier initial n'a pas pu être rétabli et la déviation provisoire a été maintenue dans l'attente d'une solution.

Par courrier du 15 avril 2010, le SIVOM a sollicité la CCVA pour la signature d'une nouvelle convention qui prévoit que les 300 euros sont désormais à la charge de la CCVA.

Jean-Claude MORAND rappelle qu'une partie importante des sentiers de la CCVA passe sur des parcelles de propriétaires privés avec un conventionnement tripartite CCVA / propriétaires / Conseil Général sans indemnité aux propriétaires. Il souligne que la signature de cette convention serait alors en totale incohérence avec le système actuel.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, s'oppose à la signature de cette convention et invite le SIVOM à trouver un accord avec M. COTTET-PUINEL afin que le sentier puisse être rétabli de manière pérenne, sachant que la CCVA s'engage à réaliser les travaux d'aménagement du sentier lorsque le problème foncier aura été résolu.

9- Questions diverses

10.1 Election d'un nouveau Vice-président

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Gilbert ADAMEC a démissionné de sa fonction de 4^{ème} Vice-président, démission qui a été acceptée par le sous-préfet de Thonon-les-Bains.

Elle propose d'élire un nouveau Vice-président chargé des animations touristiques et des sentiers. Cyrille GALLAY se porte candidat.

Le Conseil Communautaire, avec 16 voix pour et un bulletin blanc, désigne Cyrille GALLAY comme 4^{ème} Vice-président.

10.2 Route géologique du Chablais

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de création d'une « route » géologique dans le Chablais qui relierait les sites géologiques majeurs. Les sites retenus bénéficieront de subventions plafonnées (Union Européenne et Région) pour les aménagements nécessaires et leur signalétique (selon une charte qui sera définie).

Stéphane PUGIN-BRON précise que le Conseil Communautaire doit donner son accord pour que les Gorges du Pont du diable, le lac de Montriond, le Belvédère de Tréchauffé et le Col de Joux Verte soient intégrés au projet de route géologique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour que les sites cités ci-dessus soient intégrés au projet de route géologique.

10.3 Modernisation du logo de la vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire le nouveau logo de la Vallée d'Aulps (ou plutôt la modernisation du logo existant) adopté par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps lors d'une réunion du 11 mai 2010. Il précise que ce logo a été réalisé par Clara BURNOUD, graphiste à Montriond.



10.4 Logo pour le « Réseau Bibli'Aulps »

Stéphane PUGIN-BRON présente le nouveau logo du « Réseau Bibli'Aulps ».



10.5 Attribution de l'indemnité de confection des documents budgétaires

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur Jean-Louis AUGE une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros par an.

10.6 Création d'un poste de garde champêtre intercommunal

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande de la commune d'Essert-Romand quant à l'opportunité de créer un poste de garde champêtre intercommunal.

Georges LAGRANGE souligne qu'il faudrait attendre de voir comment la CCVA va évoluer et qu'il faudrait connaître au préalable la position de la commune de Morzine sur l'opportunité d'une police intercommunale.

10.7 Commande groupée de défibrillateurs

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la commune d'Essert-Romand a souhaité connaître la volonté des communes de la CCVA concernant l'acquisition de défibrillateurs, et ce afin de voir si une commande groupée ne serait pas intéressante.

Les communes d'Essert-Romand, de La Vernaz, du Biot et de La Forclaz seraient a priori intéressées. Un devis pour plusieurs appareils sera demandé par la CCVA.

10.8 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Charles-Henri MONTET présente aux membres du Conseil Communautaire de nouveaux tarifs à voter pour la boutique et la tisanerie du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

Pour la boutique :

- Chapeau de princesses :
 - nouveau tarif : 13,00 € TTC
- Couronne de princesses :
 - nouveau tarif : 6,50 € TTC
- Magnet cœur bois :
 - nouveau tarif : 3,00 € TTC
- Pendentif étain + cordon noir :
 - nouveau tarif : 4,95 € TTC
- Bourse au pèlerin PM :
 - nouveau tarif : 19,50 € TTC
- Bourse au pèlerin MM :
 - *ancien tarif* : 18,00 € TTC
 - nouveau tarif : 19,50 € TTC
- CD HM63 Chant Cistercien :
 - *ancien tarif* : 12,20 € TTC
 - nouveau tarif : 14,30 € TTC
- CD HM47 :
 - *ancien tarif* : 9,00 € TTC
 - nouveau tarif : 12,30 € TTC
- CD HM82 :
 - *ancien tarif* : 19,30 € TTC
 - nouveau tarif : 22,70 € TTC
- CD HM76 :
 - *ancien tarif* : 15,50 € TTC
 - nouveau tarif : 18,00 € TTC
- CD HM87 :
 - nouveau tarif : 24,00 € TTC
- CD HM90 :
 - *ancien tarif* : 23,00 € TTC
 - nouveau tarif : 25,50 € TTC
- CD HM31x 2 :
 - *ancien tarif* : 15,40 € TTC
 - nouveau tarif : 17,90 € TTC
- Ouvrage Litanies enluminées de la vierge :
 - nouveau tarif : 15,00 € TTC
- Ouvrage Tamié ou l'histoire d'une abbaye :
 - nouveau tarif : 14,50 € TTC
- Ouvrage Images du Chablais :
 - nouveau tarif : 30,00 € TTC

- Ouvrage Sainte Marie d'Aulps : une abbaye cistercienne en pays savoyard :
 - nouveau tarif : 30,00 € TTC

Pour la tisanerie :

- Cocktail dînatoire traiteur :
 - Proposition 1 : 21,00 € TTC
 - Proposition 2 : 24,00 € TTC
- Vins de l'abbaye de Fontfroide :
 - Oculus rosé : 15,30 € TTC
 - Frères convers rouge : 13,80 € TTC
 - Frères convers blanc : 13,80 € TTC
 - Deo gratias rouge : 24,00 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés ci-dessus.

10.9 Fonds de concours de Saint Jean d'Aulps pour la réfection des ponts

Madame la Présidente rappelle que la Communauté est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément aux statuts en vigueur.

Elle précise que des travaux de réfection de ponts ont été effectués sur la commune de Saint Jean d'Aulps (Pont de Sous Saint Jean et Pont du Nez Blanc) pour un montant total TTC de 601 334,19 euros.

Elle souligne que la commune de Saint Jean d'Aulps souhaite apporter un fond de concours de 50 681,88 euros par son budget général, et un fond de concours de 18 580,51 euros par son budget annexe Eau et assainissement, ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le plan de financement suivant :

• fonds de concours de Saint Jean d'Aulps	69 262,39 euros
○ <i>par le budget général :</i>	<i>50 681,88 euros</i>
○ <i>par le budget Eau et assainissement :</i>	<i>18 580,51 euros</i>
• F.C.T.V.A. CCVA	93 098,56 euros
• Emprunt CCVA	330 000,00 euros
• Autofinancement CCVA	108 973,24 euros
• TOTAL	601 334,19 euros TTC

Le Biot, le 25 juin 2010
La Présidente